

Lettre d'information de septembre-octobre 2023

Formations

Les ressources consacrées aux auteurs au programme de première se complètent sur Eduscol avec :

- La peau de chagrin : <https://eduscol.education.fr/document/51398/download>
- Cahiers de Douai : <https://eduscol.education.fr/document/51407/download>
- Mes forêts 1 : <https://eduscol.education.fr/document/51401/download>
- Mes forêts 2 : <https://eduscol.education.fr/document/51404/download>.

Notre site académique est également régulièrement remis à jour.

La formation sur **Rimbaud** aura lieu le lundi 23 octobre de 9 h à 12 h par visioconférence. Intitulée « La "vie d'aventures" des poèmes rimbaldiens de 1870 », elle sera assurée par Adrien Cavallero.

L'inspection générale a publié en septembre trois rapports sur [L'ENSEIGNEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉCRITS : ÉTAT DES LIEUX ET BESOINS](#)

S'ils concernent la maternelle et le primaire, les observations et les réflexions qu'ils développent, riches pour renforcer la continuité des apprentissages, sont aussi très utiles pour partager des observables dans les pratiques en collège.

Les tests d'évaluation

Chaque page Eduscol concernant les évaluations nationales du second degré est désormais enrichie :

- d'un diaporama de présentation générale (accompagné d'une vidéo en 6^e et 4^e et prochainement pour les secondes GT et pro). Il expose notamment :
 - ✓ le nouveau traitement de la non réponse finale pour tous les domaines en dehors des tests spécifiques
 - ✓ la nouvelle restitution dans 3 groupes de niveau, quel que soit le domaine et dans toutes les évaluations (hormis le CAP qui évalue toujours sur deux niveaux)
 - ✓ Le document de « présentation des exercices et des compétences évaluées » qui analyse les questions et réponses des tests spécifiques avec comme nouveautés : pour chaque évaluation, les seuils et les descriptifs des savoirs et savoir-faire selon les groupes pour tous les domaines (y compris

ceux qui ne font pas l'objet de tests spécifiques) et le support de fluence (sauf 2de GT et pro où elle n'est pas évaluée)

- des fiches de restitution individuelle des tests spécifiques qui permettent de prendre connaissance des questions et des propositions de réponse (la réponse correcte n'est pas indiquée) ;
- d'une vidéo de présentation des documents de restitution qui donne des pistes pour l'exploitation des fichiers Excel par les enseignants.

Très prochainement sera publié le diaporama de présentation (unique pour les 3 évaluations) puis viendront les « guides des scores » de chaque évaluation ainsi qu'une FAQ.

Les épreuves 2024 (BO du 28 septembre 2023)

Les épreuves écrites de spécialité sont fixées les **mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 juin 2024**.

Les épreuves de philosophie sont fixées le **mardi 18 juin 2024 matin**.

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient passées au titre de la session 2024 ou par anticipation au titre de la session 2025, auront lieu le **vendredi 14 juin 2024 matin**.

Les enseignants chargés de la correction des épreuves de philosophie et de français sont dispensés de surveillance de ces épreuves.

Les dates de l'épreuve du Grand oral sont à l'initiative des académies à compter du **lundi 24 juin et au plus tard le 3 juillet 2024**, afin de tenir compte des ressources et de l'organisation de chaque académie.

Les dates de l'épreuve orale de français sont à l'initiative des académies à compter du **lundi 24 juin et au plus tard le 5 juillet 2024**, afin de tenir compte des ressources et de l'organisation de chaque académie.

Le BO précise que les professeurs sont mobilisables jusqu'au 11 juillet.

EAF

Pour la série générale, l'inspection générale recommande de privilégier l'étude de l'œuvre intégrale dans la ventilation de la nouvelle répartition par objet d'étude : ainsi l'association de 3 textes issus de l'œuvre intégrale & 1 texte issu du parcours est une mesure équilibrée. Pour la série technologique, comme indiqué par les textes officiels, l'équilibre resterait à : « 2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 extrait au minimum pour le parcours associé ».

Dans tous les cas, ces minima, et l'opportunité d'une réduction à 16 textes pour la voie générale, doivent **encourager l'ouverture de l'enseignement sur des activités variées — et**

non l'inflation des analyses académiques des textes étudiés. La richesse des programmes, des activités et des exercices qu'ils recommandent est plus que jamais à honorer. Ainsi l'étude de la langue, l'acquisition des compétences d'expression écrite et orale, d'analyse et d'interprétation, le développement d'une réflexion autonome, l'appropriation des connaissances que vise l'enseignement du français, l'ouverture artistique et culturelle, passent par la pratique d'exercices divers et réguliers, non réductibles à ceux figurant à l'examen.

HLP

Comme nous l'écrivions dans la lettre de rentrée, les programmes des enseignements de spécialité (HLP, LCA) devraient désormais être applicables dans leur intégralité.

« L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale en vigueur. Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées dans le cadre de l'épreuve.

« Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite. »

Les dispositions d'aménagement transitoires ou de réduction des programmes seraient abrogées. Dans, ce cadre, pour HLP en particulier, toutes les entrées des deux objets d'étude de T^{ale} entreraient dans le champ du travail annuel et de l'examen (Éducation, transmission et émancipation ; Les expressions de la sensibilité ; Les métamorphoses du moi/Création, continuités et ruptures ; Histoire et violence ; L'humain et ses limites). **Il convient de les appréhender pédagogiquement — dans les progressions annuelles — de manière combinée et croisée, plutôt que strictement successive. Un webinaire y reviendra.**

L'évolution de l'épreuve de Culture générale et expression en BTS

Publiée au JORF du 4 août 2023, cette mesure implique désormais :

- la disparition de la synthèse de document ;
- un seul thème d'étude en seconde année — renouvelé annuellement —, mais plus de thème en première année au cours de laquelle les professeurs disposeront d'une latitude accrue pour travailler le développement, la remédiation, l'approfondissement des connaissances et des compétences de lecture/compréhension, d'expression, d'écriture des élèves ;
- des progressions axées sur l'appropriation des textes et la compréhension, l'écriture, l'ouverture créative, la culture générale, la diversification des exercices, non exclusivement centrés sur la préparation à l'avance des épreuves ;
- une épreuve de contrôle final qui s'inscrit dans la continuité de celle du baccalauréat professionnel, notamment en ce qui concerne les compétences d'écriture, et du baccalau-

réat technologique, avec l'exercice de l'essai. Elle présente bien sûr un palier en matière d'exigence, dans la réflexion attendue, le développement des réponses et la finesse des références.

Comme l'arrêté qu'il remplace, le texte présente des situations d'évaluation pour le CCF. Nous rappelons qu'il n'y a aucun changement réglementaire sur ce point : les rares BTS évaluant la CGE en CCF continueront de le faire, tandis la grande majorité des BTS adoptera comme aujourd'hui l'épreuve ponctuelle finale.

Vous trouverez ici le lien vers le sujet 0 que vous pouvez diffuser : <https://www.pearltrees.com/t/lettres-nice/bts/id71156230>.

LLCA

Le programme de l'enseignement de spécialité serait lui aussi applicable désormais dans sa totalité, dont il conviendra de faire découvrir la richesse aux élèves. Néanmoins l'épreuve demeurera concentrée sur chacun des couples d'œuvres inscrites au programme limitatif, soit pour cette année encore :

- en grec, Homère, *Odyssée*, chants XIX et XXIII, et Jean Giono, *Naissance de l'Odyssée* ;
- en latin, Virgile, *Énéide*, chant VI, et John Maxwell Coetzee, *L'Âge de fer*.